

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/18 – p1/1
Objet : participations des collectivités fiscalisées 2018 – Limeil-Brévannes	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,
En exercice : 36 Le vingt sept mars à vingt heures,
Présents : 21
Votants : 24 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment
Procurations : 3 convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Stephan SILVESTRE, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
Benoit WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Emile JOSSELIN, Sabine PATOUX, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Isabelle LAFON
Christophe IPPOLITO (arrivé au point XI),

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du comité syndical approuvant au cours de cette même séance les tarifs des prestations informatiques assurées par le Syndicat Mixte INFOCOM'94 pour l'exercice 2018,
Vu la délibération du comité syndical approuvant au cours de cette même séance le Budget Primitif pour l'exercice 2018,

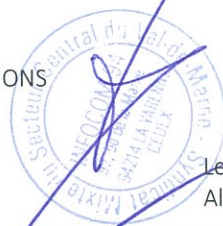
**Après en avoir délibéré à la majorité
(2 voix CONTRE -Henri PETTENI et Carole DRAI- et 22 voix POUR)**

Article unique : fixe pour 2018 la participation financière de la ville de LIMEIL-BREVANNES aux divers emprunts et prestations informatiques comme suit :

Ville Nouvelle, 3^{ème} année = 60 % du dernier coût habitant connu x population
Coût habitant 2018 = 7.38 €
Population 2018 Limeil-Brévannes = 25.848 habitants
Total : 25.848 * (7.38 * 60/100) = **114 454,94 €**

(PJ : 1 tableau des participations 2018
1 tableau tarifs des prestations)

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 27/03/2018



Le Président
Alain GUETROT



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Transmission en Préfecture
Le : - 6 AVR. 2018
Publié ou notifié
Le : - 9 AVR. 2018

Alain GUETROT
Président